

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Une nouvelle classe de maternelle 4 ans à l'école Jean-XXIII dès la rentrée scolaire 2017-2018

La Prairie, le 10 février 2017 – Un groupe de maternelle 4 ans pouvant regrouper, selon la demande, jusqu'à 17 élèves sera instauré à l'école Jean-XXIII à La Prairie à partir de l'année scolaire 2017-2018. Il s'agira de la troisième école primaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) à accueillir un groupe d'élèves de 4 ans puisque l'école Sainte-Clotilde à Sainte-Clotilde et l'école Jacques-Barclay à Saint-Mathieu accueillent déjà cette jeune clientèle.

Les enfants admissibles à cette nouvelle classe de maternelle 4 ans à l'école Jean-XXIII doivent demeurer dans une résidence dont le code postal est ciblé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ils doivent également être âgés de 4 ans au 30 septembre 2017.

Voici la liste des codes postaux admissibles :

J5R 1C8	J5R 1W6	J5R 3C9	J5R 3G3	J5R 4E8
J5R 1C9	J5R 1W8	J5R 3E1	J5R 3G4	J5R 4H8
J5R 1E3	J5R 1X1	J5R 3E2	J5R 3G5	J5R 4N3
J5R 1H8	J5R 1X2	J5R 3E3	J5R 3G6	J5R 4N6
J5R 1H9	J5R 1X3	J5R 3E4	J5R 3G7	J5R 4P6
J5R 1K8	J5R 2Z8	J5R 3E5	J5R 3G8	J5R 4R9
J5R 1K9	J5R 3B5	J5R 3E6	J5R 3Y6	J5R 4V1
J5R 1L1	J5R 3B6	J5R 3E7	J5R 4A3	J5R 5E7
J5R 1P2	J5R 3C2	J5R 3E8	J5R 4A6	
J5R 1P3	J5R 3C6	J5R 3E9	J5R 4B2	
J5R 1P4	J5R 3C7	J5R 3G1	J5R 4C8	
J5R 1W3	J5R 3C8	J5R 3G2	J5R 4C9	

La fréquentation est sur une base volontaire. Ainsi, les parents qui souhaitent inscrire leur enfant à la maternelle 4 ans sont invités à se présenter au secrétariat de l'école Jean-XXIII du 16 au 24 février 2017 inclusivement, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h, afin de compléter un formulaire d'admission et d'inscription.

Advenant le cas où le nombre d'élèves inscrits dépasse la capacité maximale permise, c'est-à-dire 17 élèves, la priorité sera établie en fonction du principe premiers arrivés, premiers inscrits. Une liste d'attente sera toutefois établie à partir du 18^e élève.

Pour qu'un enfant soit admis, les parents doivent fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada</p> <p>L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance grand format.</p> <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada</p> <p>L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance grand format, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'<u>ORIGINAL</u> du ou des documents d'immigration.</p>	<p>Ainsi que ces deux documents :</p> <p>Une preuve de résidence (exemples : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire).</p> <p>La carte d'assurance-maladie de l'enfant.</p>
---	---

Les parents qui ont des questions sont invités à communiquer avec le secrétariat de l'école Jean-XXIII au 514 380-8899, poste 4061.

Pour la CSDGS, la maternelle 4 ans est un moyen supplémentaire d'encourager et d'améliorer la persévérance et la réussite scolaire sur son territoire.

— 30 —

Source : Mylène Godin
 Régisseur, Secteur des communications
 Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
 514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
<http://www.csdgs.qc.ca>
www.facebook.com/csdgs.qc.ca | <https://twitter.com/CSDGS>